



1745

LE PRESENT REGISTRE contenant
feuillets cottés & paraphés par premier & dernier,
par Nous Louis-Marie-Robert Marquelet, Chevalier Seigneur de la Nouë, Conseiller du Roy, Premier Président,
Lieutenant Général au Bailliage & Siège Présidial de Meaux, pour servir à enregistrer les Actes des Baptêmes,
Mariages & Sépultures de la Paroisse de ~~Meaux~~,
pendant l'année mil sept cens quatre-vingt.
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
année, être l'un des deux Registres, signé conformément
à la Déclaration du Roy du 9. Avril 1736. & certifiée véritable par le sieur Curé de ladite Paroisse, apporté
ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine
contre ledit sieur Curé de 10 livres d'Aumône, & de laïse
de son Temporel, & contre les Marguilliers de 10 livres
d'amende, & les uns & les autres de tels dépens dommages
& intérêts qu'il appartiendra, le tout, suivant ladite
Déclaration du 9. Avril 1736. & les anciennes Ordona-
nances. Fait à Meaux en notre Hôtel, le ~~quatre~~
Décembre mil sept cens quarante ~~quatre-vingt~~

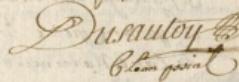
MARQUELET

Le ⁹ Novembre ¹⁷⁴⁵ un quarante ⁵ Les Deuxième ⁶ jour
des Janvier après la publication des Bons de futur Mariage
Entre ⁷ sieur ⁸ fils Majew de pierre Pique Et de Doffiné
Marie Collet des paroisse ⁹ de la paroisse de ¹⁰ Louvois
Diocese d'Amiens Maréchal en ¹¹ fles paroisse ¹² Louvois
Charlotte Rodion femme de sieur Charles Champfauve Maréchal

audits billets d'acte Le Dimanche treize de Mois
de Decembre premier le dernier publication tant dans
Cette église que dans celles de Couture chinoise Le
Certificat des Maîtres Le feurez Curé de ladite de
Couture, a rendu que les parties ont été dispensées des
deux derniers bans approuvés par Monsieur Garros vicar
General de ce Diocèse La Dispense fut faite et contrôlée
au greffe des justifications à l'obstétrique du Diocèse de meaux
Signé Delaunay pour Labfance, les fiançailles célébrées
la veille, en le consentement par l'ordre du greve des Lépous
ayant eu cette église Le Mutual Consentement qu'il ont
donné par parole de fief au dit mariage le leu ay donné
La bénédiction Maphale en présence de Thomas Hubert
La bénédiction Jean Lagrister francois de la Sautoy
Leur paroissial, les amis, le p' philippe Simon Rodier
La bénédiction faite des Lyons et Jean francois
Du bois Laboucans a monté son beau frere qui ont
signé aux noms

Cure priez
Martine Charlotte Rodier Chabot
Rodier Durutoy
Gobet, curé

L'an 1745 le vingt quatre Janvier par nous Cure paroissial
d'Urtifé Jean Pierre Thibault né d'aujourd'hui
de Legitime Mariage de son pere Jean Laboucans
et d'auant le Marie Jeanne Le fairez sou Lyons
Le parain est Jean Pierre Grosset et la marraine Dame Isabelle
Anne Françoise Manarie q'z une sœur aux noms
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 
Anne Françoise Navarre 

L'an 1745 le 21 Janvier a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse
dans la couverte de Sociante Sébastien femme de veuve ague
mariée à l'Albano ayant au moins vécu les huit ans de sa vie
d'auant de sa mort à l'exception de ses faveurs et des
tendres soins de son fils Jacques Villain 
Jacques Villain 
Jacques Villain 
Jacques Villain 
Jacques Villain 
Jacques Villain 

L'an 1745 Le vingt Cinq fevrier a été jurement fait
La signature Marie Geneviève Decadee Due Néon
fouo fille des Martin Gobert et Geneviève Audouin
les pous et mère ayer des Dux Mois en presence de
notre maistre notaire public Jeanne Gobert
Gobert curé Gobert

L'an 1745 Le 28 fevrier pro nostre Dame jure
batême Marie Charlotte né dujouy precedem du legitime
Mariage de Jean Chiquim et Marie Rigot son épouse
Le parain pierre Rigout et Maréchal en cette paroisse
et la Marraine Marie Champs qui ont signé au nom
de la paroisse primitif Marie Champs

Gobert curé

L'an 1745 Le 28 fevrier pro nostre Dame jure
acte jurement fait le 28 fevrier Louis la Roile
Decede dujouy precedem apres audiorécus tout
Sacrement, veuve de Jeanne Guyot aîgée de son aulte
ans en presence des témoins souignez Michel Laruelle
Nantais et Marie Laroche

Gobert curé

L'an 1745 Mars
L'an 1745 le premier Mars juro nous faire
souigné a été baptisé Pierre
né du même Jour du Legitime Mariage de Claude
Piet et des Geneviève Jeanne David son épouse Le
parain pierre Baudouin et la Marraine Geneviève
Jeanne Courtot qui a déclaré ne faire ne signe
Le parain a signé avec nous pierre Baudouin
Gobert curé Gobert

L'an 1745 les quatorze Mars pro nostre Dame jure
acte baptisé Louis né du même Jour du Legitime mariage
de Louis Martine et des francoise Caillier son épouse
Le parain Jean Martine et la Marraine Marie Fourrier
qui ont signé avec nous Jean Martine
marié Fouilloux Gobert curé Gobert curé de l'église
marraine

L'an 1745 Le quatorze Mars juro nous faire
souigné a été baptisé Marie Jeanne né du même
Jour du Legitime Mariage Thildure Faumard
et des Marie amas Rollot son épouse Le parain
Simphyien du Rique et la Marraine Marie Jeanne
Faumard qui a déclaré ne faire ne signe
Jilliphoreau Kippel Gobert curé Gobert curé

L'an 1745 Les dixies de Mars pour nous pere Marcel
des Carnes de Saigz De soname La force de billebordou
S'acte juchement dans le chasteau Nicolle Chavenu
fille de D'fus Lemaire Chauvin Decedee dujou procedem
apres auuo accus touz les sacrementz apres des qua tre dix
ans en presence D'antoin Digaud Son gendre et andre
Chauvin son fils en automne Digaud Son petit fils
que om signez avec nous Leofte Andre Chauvin
que adelare ne Chauvin signe a Digaud D'igaud
et Marcel des Carnes Lemaire en Quatuor
l'obtene de m^r le curé Gobert

L'an 1745 Les dixies pour nous que l'acte juchement
dans le chasteau marie a thurin Decedee dujou procedem
de Jean le lion de genouille et brigette que au mariage d'Antoin
dujou au pu senu de son pere de Jean le lion lez francois du jout nota
que au mariage que om signez avec nous leoyte le pere
que a declare ne Chauvin lecur ne signe

Quatuor Gobert

L'an 1745 Le premeiro mariage pour nous que l'acte juchement
dans le chasteau de Marie juchement Chauvin fille des feu Piere
D'igaud et des francois juchement David ob pere meur Decedee
dujou procedem apres auvo accus touz les sacrementz apres D'igaud
que au pu senu en presence des deuxies Chauvin que om signez
avec m^r le curé Gobert

Gobert

L'an 1745 Le troisieme jeu de ma et que la publications
des bons de futur mariage entre francois Bonhomme
age de quarante ans et de fute de fute de fute de fute de fute de fute
Marie Mignot a billebordou et Genevieve Charlotte Mignot senu
de Louis quinze senu a Marmonerie audie billebordou faites
par deu fetes et dimanche le vingt de vingt
Ging au vil et premeiro mariage en cette Eglise Les fianailles
celebries la veille ay reeu en cette Eglise Le mutual
consentement quil domine Domine par paroles de present
audie mariage et levo ay donne la benediction mystique
en presence de Simon Laram marie oncle de Leoyte et
Denis Bonhomme son neveu de parente a Mignot femme des ehez
de francois Laramure et Nicolet a Malthe les amies que
les signez avec le curte Leoyte et le pere que om declarez
ne Chauvin signe de ce jutroelle Simon Laramure

Denis Bonhomme Malthe Leoyte
perte Mignot
Claude Pierre aube

Gobert

Le 17.6. Le neuf may pro noua eare soussigné acte
La tisemarie genouine né d'au seye d'auame Meir de legitime
Mariage de jacques vilain et de denys lorgnac le prieur
Jacques Le Meir et la maraine françoise deon que a declaré ne françois
Léoni a signé le paravant à chyue auame. Jacques Lain

Gobert and

Le 1^{er} Janvier 1744 Les trente et un ans par nous curé Sostignez ac^tte
Inventuré dans Le prieuré Simon Rodier La Bourgogne en l'abbaye de
Diecéze du ruyng neuf apres aviso reus tous les obsermentz xxiij
des quatuor ruyng deuours en presence des son fils le d^e de
Deux gendres et autres parants qu^z on signez avec nous
Ce Rodier d^e Dubois mon sieur precepteur

Durautrif Gobern ^{cuid}

Lau 17 16 Le vnter juin par nous, Curi Soussigné aste Catifé
Antoine sie d'ujour predeure du legitime Mariage d'antoin
Boulommier et d'Elenore Barre sou leyouf Le parain Antoine
Digard et la Maraine Margueritte Mantes qu'a declaré
ne leancio leine n^e lignes O Digard Gobet curé

Jan 1745 Le samedi matin par nous Carl Souysse de la
jutunie dans le matin par Louis fils de Jean Pierre
Cotel demeurant a la ferme de Marie Jeanne Touchot
Ses pere et mere age de neuf mois deced le 10 juillet
Lequel enfant etat en nourrice chez Francois Marotte
en presence de souyres qui a declare ne Jeanne Siguier
Le samedi matin a signe au nom de M. Martot

Cobalt *and*

~~1000~~

Jan 1745 L'equatorie juillet par nous faire soussigné
acte batifé marie madelaine né dujeno precedem du
Latinum Manige de Nicolas Gobert et de Catheline truail
de la perte Legram francois Dubouchet et la marina marie
Madelaine Cari quez a delgai ne fransio signe
jean francois dubouchet Gobert cuse

L'an 1793 le 2 aout a été enseveli dans la crypte
de cette paroisse par nous curé bénigie le
corps de Françoise Charlotte protestante de
Lamballe ayant à une femme des tabernacles de la 1^{re}
église en présence de Nicolas Grosset son père
et ses enfants bénigiez alors que adorait elle au
cimetière et cette pauvre fille d'offre françoise protestante
et croire Marie paroles dure
et de l'abbé Jean-Baptiste Grolier Mansfield curé de Lamballe
curé Mansfield aux deux Jeunes de Marie Mademoiselle son femme
je l'espouse Jeanne Anne Thérèse Henry degré 2^e
Agnes Grégoire Thérèse Henry degré 2^e

L'an 1745 le 1^{er} Octobre au soir a été assassiné dans la
cavalcade de cette paroisse une fille nommée Marguerite
de Lestrange maîtresse de Jean Brossard de
l'Isle après avoir été enlevée dans la nuit du 29 Septembre
par un certain François Desnoyer dit le Vieux de l'Isle
assassin en personne de M. Brossard de l'Isle.

Péanoptiste halocy

Le douzaine d'Septembre passant Cerd
Sousigne a été inhumé dans le cimetière au tombeau
Dinard marinier demeurant à Paris rue mortilliers
Réclamé aujourd'hui par son père et les sacrements
de confession et de communion fait le quarante cinquième
en presence de francois Turville et Jean le Marçon
louis de la Billiette et Tullerion que son signe au bas

*Eustace George H. Gobert and Son
Mary de Callendar
grilland*

L'an 1745 le dixième octobre par une eau de l'astigie
a été inhume dans le cimetière de cette paroisse
Jean Baptiste aged de neuf mois enfant blonde
François Galas et de Marie Couly son épouse étoient
signez Robert, curé

L'an de 145 Le treize octobre year nouue Curé Louaigné
dicté Cathelé françois Denis né du joun precedens

de legitime mariage de Denis Gobert et de Geneviève
Berthe Léonie Leyard François Denis Guérin
et la marie Cecile Dauphin qui a déclaré ne pas avoir signé
François Denis Guérin Gobert curé

L'an 1745 lequel j'ay nomme au nom de l'Assurgé et
baptisé Paul ne du nom de son pere lequel fut marié de Paul
Janvier et du genuine Marie son epouse Legrain
Smythonier du village d'Almanach en France auquel
que a déclaré le Rameau Pigno

que adulare ne faisoit signe
Sur photien du 26 juillet — Gobet cur
En mil Sept Cent quarante cinq Le huitième novembre
après la publication des bans des faits mariage entre pierre
Beaudouin fils mineur de defunte pierre Beaudouin et de defunte
marie feure des peres et mere de la paroisse de gracy Danois paroisse
et presentement jardineau en la paroisse de Lescles dany paroisse
et genueuse jeanne courtois fille mineur de jean courtois
jardineau et degeneuse jeanne Mignot les peres et mere d'autre
part fait le 26 trois dimanche Consulat de Savoie le Dix-sept
septembre et tenu en Juin des doctes tant dans cette église
que dans celle de Lescles et gracy suivant les certificats des deux
curés de Lescles et gracy Les fiancailles eurent la veille du
le mardi consentement qu'ils ont donné par paroles de presence
avant mariage elus et donné la bénédiction nuptiale,

L'espous assit et de Vincent polet gardien et son oncle De
Jean Romelin Confesseur du Gouverneur du grand austre lors oncle
de Nicolas Malles greffier de l'apresostre de Trilbardon lors
Cadeix. L'espous assit et de lors pere de Jacques Boequel labat
Miquel lors garan de Jean Gontier gardien lors arzel quej
est tout signe a l'acte de l'espous de de lors pere quej our
declarer ne lement signe pierre bonvouloir Jean Romelin
vincent Ratais et Malles
Jacques Boequel et Jean Rouvroy

Mairie de
Trilbardon